



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 638 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 10 Avenue de la Mairie - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€) - QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DÉFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

M. Andrew DODD
 Tél. : 06.84.77.07.32
 Inscrit au RCS de Tarbes
 Siret : 800 951 075

**Inscription au registre
 des Mandats N° 23911**

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Nous soussignés :
 Nom, Prénom : Clément, Elise et Co. Lat, S-Lia (propriétaire) Date et lieu de
 naissance :
 Demeurants : 6, r. de Bay 65270 St-Léon-Bayonne

Téléphones : 0645491409 / 0645491490 Adresse mail :
 Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre
 propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente
 afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous
 engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art.
 49 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie
 inférieure à 8 m².)

Monsieur l'habitant situé à l'adresse ci-dessous (cadrage AB92)

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître _____ à _____

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 réglemente le versement usé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par
 l'acquéreur seront détenus par le notaire, Maître _____ à _____

CLAUDE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un
 acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le
 MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code
 Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : prix fixé par les vendeurs Signatures clients :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-dessus désignés, est sauf accord ultérieur, payable
 comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : 455 000 €

(Lettres) : Quatre cent cinquante mille euros.

Dont le **Prix net propriétaire(s) :** 390 000 euros

Honoraires : nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du
 vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée
 dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant
 l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt
 vendeur, rachat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 43 000
 (lettres) : Quarante trois mille euros.

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et
 déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A.
 incluse.

ABAFIM

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60
 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

Obligations du MANDANT :

Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à rattacher la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par ce mandat et à libérer ses lieux pour le jour de l'acte authentique.
Le MANDANT s'engage à diffuser, dans les journaux, revues, magazines, brochures, etc., tous les renseignements relatifs à la vente, à l'exception de ceux qui sont réservés au MANDATAIRE. Le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE toutes les dépenses effectuées par ce dernier pour la réalisation de la vente, à l'exception de celles qui sont réservées au MANDANT.
Le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE toutes les dépenses effectuées par ce dernier pour la réalisation de la vente, à l'exception de celles qui sont réservées au MANDANT.

Le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE toutes les dépenses effectuées par ce dernier pour la réalisation de la vente, à l'exception de celles qui sont réservées au MANDANT.
Le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE toutes les dépenses effectuées par ce dernier pour la réalisation de la vente, à l'exception de celles qui sont réservées au MANDANT.
Le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE toutes les dépenses effectuées par ce dernier pour la réalisation de la vente, à l'exception de celles qui sont réservées au MANDANT.

Faculté de rétractation du MANDANT :

Le MANDANT peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.
Le MANDANT peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.
Le MANDANT peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

Faculté de rétractation du MANDATAIRE :

Le MANDATAIRE peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.
Le MANDATAIRE peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.
Le MANDATAIRE peut exercer sa faculté de rétractation dans les conditions prévues par l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

Art. L. 111-1 du Code de la consommation :

Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.

Art. L. 111-2 du Code de la consommation :

Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.

Art. L. 111-3 du Code de la consommation :

Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.

Art. L. 111-4 du Code de la consommation :

Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.

Art. L. 111-5 du Code de la consommation :

Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.
Le consommateur a le droit de rétracter son contrat conclu à distance ou hors des lieux d'habitation habituels, sans avoir à justifier de sa décision.

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandat déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de tout droit de jouissance.

Le MANDATAIRE s'engage à :

- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (légalitatifs, prix, situation économique, ...);
- réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien ;
- mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abofim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.
- rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email.
- organiser un rendez-vous physique ou téléphonique pour permettre au MANDANT de visiter le bien et de discuter avec le MANDATAIRE.
- effectuer un état des lieux de l'immobilier au moment de la signature du mandat par écrit remis contre récépissé ou émargement au LRAJ ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art. 77 du décret N° 72-678 du 20 juillet 1972.
- mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens : "Exclusivité".

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto.

Lignes :
Mots :
Chiffres :
Pays : mls

LE MANDANT (propriétaire)
Nom et prénom
Bon pour autorisation de vendre.

LE MANDATAIRE (Agence)
Mandat accepté.

Bon pour mandat

[Signature]

[Signature]

[Signature]